

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 03 MAI 2010

Service Prévention des Risques

adresse physique :

67/69 avenue du Prado

13006 MARSEILLE

adresse postale :

16, rue Antoine Zattara

13332 MARSEILLE cedex 3

Affaire suivie par le service SPR / RCS

☎ : 04.91.83.63.63 (standard)

☎ : 04.91.83.64.40

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur

CHARABOT

10 AV. YVES-EMMANUEL BAUDOIN

BP 68

06 069 Grasse

SPR N° 407

Objet Conclusions de la visite d'inspection du 24 mars 2010 dans votre établissement Charabot à Grasse - Thème Reach

Référence votre courrier en réponse du 22 avril 2010
P.J. : 2 fiches d'écart complétées

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 24 mars 2010. Cette visite, non exhaustive, était axée autour du règlement REACH et sa mise en œuvre.

A cette occasion, il est globalement apparu que les obligations de ce règlement ont convenablement été prises en compte par votre établissement.

Suite à cette visite d'inspection, deux écarts à la réglementation ainsi qu'une remarque vous ont été notifiés par l'inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à cette visite :

- Les écarts à la réglementation ont fait l'objet d'une réponse satisfaisante.
- La remarque a fait l'objet d'une réponse satisfaisante.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation
L'Adjoint au chef du Service
Préventions des Risques



Stéphane REICHE
Ingénieur des Mines